



1. IDENTIFICATION

FONCTION : Technicien de laboratoire
DÉPARTEMENT : Laboratoires
SUPÉRIEUR IMMÉDIAT : Directeur de laboratoires

2. PRINCIPALES RESPONSABILITÉ

Relevant du Directeur de laboratoires, le titulaire de cette fonction a la responsabilité de réaliser différents essais de laboratoire selon les demandes des clients et les techniques reconnues et développées. Vous serez donc appelé à :

- Exécuter les tâches techniques liées aux essais de laboratoire sur produits textiles et matériaux souples (essais physiques et mécaniques, dynamométrie, inflammabilité, chimie et/ou autre);
- Lire des documents techniques;
- Compiler et réviser les résultats d'analyses;
- Rendre des comptes aux chargés de projets ou directeur de laboratoire au sujet des questions techniques;
- Respecter les procédures établies selon la Norme ISO 17025 et s'assurer du bon fonctionnement des équipements;
- Se conformer aux mesures de sécurité en vigueur.

3. AUTRES RESPONSABILITÉS

En l'absence de collègues de travail :

- Faire le suivi de certains essais en cours;
- Planifier l'horaire et faire les essais de laboratoire qui étaient prévus lors de la journée;
- Préparer et couper les échantillons si requis;
- Participer à toute rencontre ou réunion où votre présence est requise.



4. COMPÉTENCES :

- Être organisé et méthodique;
- Respecter la confidentialité et l'impartialité;
- Posséder des connaissances et une curiosité techniques;
- Détenir une capacité d'analyse et d'interprétation des résultats pour rétroaction;
- Être rigoureux dans ses méthodes de travail pour assurer constance et fiabilité dans les résultats;
- Être soucieux des détails, sens de la minutie;
- Savoir gérer son stress, être réactif et autonome,
- Capacité à travailler en équipe;
- Maîtriser le français et connaissance de l'anglais (lecture et écrit);
- Connaissance de la suite MS Office;
- Aisance avec un ordinateur et autres équipements techniques.

5. FORMATION ET QUALIFICATION REQUISES

5.1 Niveau d'étude :

- Détenir un diplôme collégial en technique de laboratoire ou autre formation jugée pertinente

5.2 Années d'expérience :

- Expérience pertinente dans un poste similaire (nous offrons la formation pour les gens qui ne proviennent pas du domaine du textile)



6. RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES SOCIAUX :

- Le salaire annuel sera fixé selon la scolarité et l'expérience (grille salariale);
- Assurances (soins dentaires, maladie complémentaire, vision, vie et invalidité longue durée);
- Programme d'Aide aux Employés;
- 4 semaines de vacances
- Journées maladie
- Horaires flexibles
- Accès à la cafétéria du CEGEP
- Accès aux installations sportives du CEGEP
- Part employeur pour un REER
- Stationnement sur place
- Bornes recharge électrique (gratuit)
- Tenue décontractée

7. STATUT DU POSTE

- Poste permanent
- Temps plein 37,5 heures / semaine, lundi au vendredi
- Quart de jour

8. ÉVALUATION DE RENDEMENT

- Après 1, 3 & 6 mois de service

Si vous avez envie de postuler ou des questions pour en savoir plus sur nos activités, n'hésitez pas à nous contacter : rh@gcttg.com